

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 378

26 mai 1998

**SOMMAIRE**

Agricola-Lux, S.à r.l., Buschrodt . . . . .	page 18106	Investeco S.A., Luxembourg . . . . .	18133
A.I.R.E. S.A., Luxembourg . . . . .	18107, 18109	Justiniano Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18132, 18133
Californiauto S.A., Windhof-Koerich . . . . .	18117, 18118	Kermadec S.A., Luxembourg . . . . .	18137, 18138
C.E.C.G., Comptoir Européen de Change et de Gestion S.A., Luxembourg . . . . .	18103, 18106	LD Luxembourg Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18132
Count Investment S.A., Luxembourg . . . . .	18109, 18111	Lux Hifi, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	18132
Eurosecurities Corp. S.A., Luxembourg . . . . .	18102, 18103	Manilux S.A., Luxembourg . . . . .	18114
Fimassi Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18112, 18113	Marmont Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	18118
Finatrade S.A., Larochette . . . . .	18113, 18114	Marnatmaj S.A., Luxembourg . . . . .	18131
Fineura Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18115, 18116	MassMutual International (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg . . . . .	18134, 18137
Firalux S.A., Luxembourg . . . . .	18116, 18117	Megabit, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	18139
Fuerst von Sayn-Wittgenstein A.G., Luxbg . . . . .	18122, 18123	Milliaco Holding Construction & Finance Company S.A.H., Luxembourg . . . . .	18137
Gestion J.P. S.C.A., Luxembourg . . . . .	18119, 18120	Minico Holding Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	18139
Global Equity Managers S.A., Luxembourg . . . . .	18120	MKL Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18138
Grigio Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18126	Moneta Group S.A., Luxembourg . . . . .	18140
Hadar S.A., Luxembourg . . . . .	18121, 18122	Multinationale Financière S.A., Luxembourg . . . . .	18140
Hasdrubal S.A., Luxembourg . . . . .	18123, 18124	Munck Automation Technology S.A.H., Luxbg . . . . .	18143
Henkel Ré S.A., Strassen . . . . .	18124, 18125	Neblett Investments Holding S.A., Luxembourg- Howald . . . . .	18142
Honeybee Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18128	Nomura Asset Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	18140, 18142
H & P S.A., Luxembourg . . . . .	18128	Noram Optic International S.A., Luxembg . . . . .	18142, 18143
HSBC Asia Investment Services S.A., Luxembourg . . . . .	18129	Panase Holding S.A., Luxembourg . . . . .	18143, 18144
HSBC Investment Funds Luxembourg S.A., Lu- xembourg . . . . .	18131	Parnassius S.A., Luxembourg . . . . .	18144
HSBC Napt Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	18129	Particap S.A., Luxembourg . . . . .	18097
Interconcept S.A., Luxembourg . . . . .	18129, 18130	Trimerson Participations S.A., Luxembourg . . . . .	18100
Interdress S.A., Luxembourg . . . . .	18131	Vooks S.A., Luxembourg . . . . .	18098
Intereuropean Finance S.A., Luxembourg . . . . .	18131		

**PARTICAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 29.803.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 1998, vol. 503, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 1998.

PARTICAP S.A.

C. Hermes  
Administrateur

J.P. Reiland  
Administrateur

(10795/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**VOOKS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue N. Martha.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1) CROMWELL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Georges Brimeyer, employé privé, demeurant à Fentange.
- 2) Monsieur Georges Brimeyer, préqualifié, en nom personnel.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VOOKS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille francs suisses (90.000,- CHF) représenté par neuf cents (900) actions d'une valeur nominale de cent francs suisses (100,- CHF) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

**Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 15 juin de chaque année à 15.00 heures et pour la première fois en 1999.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1998.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

- CROMWELL HOLDINGS S.A., préqualifiée	899 actions
- Monsieur Georges Brimeyer, préqualifié	1 action
Total	900 actions

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt-dix mille francs suisses (90.000,- CHF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital souscrit est estimé à deux millions trois cent quatre mille sept cent vingt francs (2.304.720,-).

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. - Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2003:
  - Monsieur Jesse Hester, consultant, demeurant à La Peigneurie Isle of Sark,
  - Monsieur David Cockledge, consultant, demeurant à La Corderie, Isle of Sark,
  - Monsieur Philip Mark Croshaw, consultant, demeurant à Mon Désir, Isle of Sark.
3. - Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2003: FIRI TREUHAND G.m.b.H., ayant son siège social à CH-6304 Zoug, Chamerstrasse 30.
4. - Le siège social de la société est fixé à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
5. - Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Philip Mark Croshaw, préqualifié.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Philip Mark Croshaw, préqualifié, comme administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Brimeyer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 105S, fol. 80, case 1. – Reçu 23.129 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 mars 1998.

G. Lecuit.

(10640/220/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**TRIMERSON PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue N. Martha.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1) CROMWELL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxemoourg, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Georges Brimeyer, employé privé, demeurant à Fentange.
- 2) Monsieur Georges Brimeyer, préqualifié, en nom personnel.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TRIMERSON PARTICIPATIONS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

## **Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions cent mille francs luxembourgeois (2.100.000,- LUF) représenté par deux mille cent (2.100) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

## **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

## **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 15 juin de chaque année à 14.00 heures et pour la première fois en 1999.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

## **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 1998.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

**Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs emoluments.

**Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

*Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

- CROMWELL HOLDINGS S.A., préqualifiée	2.099 actions
- Monsieur Georges Brimeyer, préqualifié	1 action
Total	2.100 actions

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux millions cent mille francs luxembourgeois (2.100.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. - Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2003:
  - Monsieur Jesse Hester, consultant, demeurant à La Peigneurie Isle of Sark,
  - Monsieur David Cocksedge, consultant, demeurant à La Corderie, Isle of Sark,
  - Madame Karen Anne Croshaw, consultant, demeurant à La Deroute, Isle of Sark.
3. - Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2003: FIRI TREUHAND G.m.b.H., ayant son siège social à CH-6304 Zoug, Chamerstrasse 30.
4. - Le siège social de la société est fixé à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
5. - Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Jesse Hester, préqualifié.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Jesse Hester, préqualifié, comme administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Brimeyer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 1998, vol. 105S, fol. 80, case 3. – Reçu 21.000 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 mars 1998.

G. Lecuit.

(10639/220/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**EUROSECURITIES CORP. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 20.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 1998, vol. 503, fol. 70, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Report à nouveau . . . . . (USD 45.371.723)

Signature.

(10703/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**EUROSECURITIES CORP. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 20.115.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle réunie au siège social le 27 février 1998 a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de un an, échéant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes arrêtés au 31.12.1997.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1998, vol. 503, fol. 70, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10704/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**EUROSECURITIES CORP. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 20.115.

—  
Le bilan consolidé au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1998, vol. 503, fol. 70, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(10705/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**C.E.C.G., COMPTOIR EUROPEEN DE CHANGE ET DE GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 21.830.

—  
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPTOIR EUROPEEN DE CHANGE ET DE GESTION S.A., en abrégé C.E.C.G., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 21.830, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 juillet 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 239 du 8 septembre 1984 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 19 janvier 1998, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Christian Bertrand, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Hubert, employée privée, demeurant à Cosnes et Romain (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du Jour:*

1) Augmentation du capital social à concurrence de dix-sept millions cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (17.550.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) à soixante-sept millions cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (67.550.000,- LUF) par incorporation de partie des réserves disponibles et augmentation de la valeur nominale des actions existantes.

2) Réduction du capital social à concurrence de quarante-deux millions cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (42.550.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de soixante-sept millions cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (67.550.000,- LUF) à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF), avec remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation et suppression de la valeur nominale des actions.

3) Modification correspondante de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

4) Changement de l'objet social et modification correspondante de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes opérations se rapportant à l'activité de gérant de fortunes telle que décrite à l'article 26 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. En outre la société peut exercer les activités de conseil en opérations financières de courtier et de commissionnaire, de distributeur de parts d'OPC - acceptation ou réalisation de paiements exclus et de réalisation d'opérations de change - espèces.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe qui relèvent directement ou indirectement de son objet social ou qui sont de nature à favoriser son développement.

La société peut finalement effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui peuvent en favoriser l'extension et le développement.»

5) Modification de la date de clôture de l'exercice qui s'arrêtera au 30 septembre de chaque année.

6) Modification correspondante de l'article 27 alinéas 1 et 2 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> octobre et finit le 30 septembre de chaque année.

Chaque année le 30 septembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés, et il est dressé un inventaire contenant l'indication de toutes les valeurs actives et de tout le passif de la société avec une annexe contenant en résumé, tous ses engagements ainsi que les dettes des administrateurs envers la société.»

7) Démission et nomination d'administrateurs et décharge.

8) Confirmation du pouvoir accordé au Conseil d'Administration de nommer en qualité d'administrateur(s)-délégué(s) un ou plusieurs administrateurs et de créer un comité de direction regroupant les responsables de la gestion journalière; d'en définir les règles de fonctionnement et les pouvoirs.

9) Création du titre d'administrateur honoraire et insertion d'un nouvel article 21 des statuts qui aura la teneur suivante:

«L'Assemblée générale des actionnaires est en droit de nommer des administrateurs honoraires qui ne pourront toutefois engager la société à l'égard des tiers et n'exerceront en son sein aucune fonction spécifique.

Ce titre honorifique est conféré à vie et n'est susceptible de s'éteindre qu'en cas de décès, ou encore sur décision de l'Assemblée Générale en cas d'incapacité ou d'indignité.»

Renumérotation.

10) Nomination d'administrateurs honoraires.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-sept millions cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (17.550.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) à soixante-sept millions cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (67.550.000,- LUF) sans apports nouveaux, par incorporation au capital d'une somme de dix-sept millions cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (17.550.000,- LUF) prélevée sur les réserves disponibles et par augmentation de la valeur nominale des actions existantes à treize mille cinq cent dix francs luxembourgeois (13.510,- LUF).

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de telles réserves disponibles par un bilan au 31 décembre 1997 ainsi que par deux attestations afférentes datées du 18 et du 19 février 1998.

Ces documents resteront, après avoir été paraphés par les comparants et le notaire, annexés aux présentes.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de quarante-deux millions cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (42.550.000,- LUF) pour le ramener de son montant actuel de soixante-sept millions cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (67.550.000,- LUF) à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) par remboursement du montant de quarante-deux millions cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (42.550.000,- LUF) aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la Société.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes et notamment pour effectuer le remboursement.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant à l'activité de gérant de fortunes telle que décrite à l'article 26 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. En outre la société peut exercer les activités de conseiller en opérations financières, de courtier et de commissionnaire, de distributeur de parts d'OPC - acceptation ou réalisation de paiements exclus - et de réalisation d'opérations de change-espèces.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe qui relèvent directement ou indirectement de son objet social ou qui sont de nature à favoriser son développement.

La société peut finalement effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui peuvent en favoriser l'extension et le développement.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera désormais le premier octobre et se terminera le trente septembre de l'année suivante.

L'exercice en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1998 se terminera le 30 septembre 1998.

En conséquence, les deux premiers alinéas de l'article 27 des statuts seront modifiés et auront la teneur suivante:

«**Art. 27. (premier et deuxième alinéas).** L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante.

Chaque année le trente septembre, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés, et il est dressé un inventaire contenant l'indication de toutes les valeurs actives et de tout le passif de la société avec une annexe contenant en résumé, tous ses engagements ainsi que les dettes des administrateurs envers la société.

#### *Septième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Messieurs Pierre Galand, Michel Delacroix, Denis Duquenne, Georges Troussart et Bernard Vulfs de leurs fonctions d'administrateurs de la société et leur donne décharge.

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Madame Viviane Glavic, employée privée, demeurant à Senningerberg,
- Monsieur Fernand De Jamblinne de Meux, banquier, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Hans Schutz, employé privé, demeurant à Eischen,
- Monsieur Joël Boon, employé privé, demeurant à Kehlen.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an deux mille trois.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée confirme le pouvoir accordé au Conseil d'Administration de nommer en qualité d'administrateur(s) délégué(s) un ou plusieurs administrateurs et de créer un comité de direction regroupant les responsables de la gestion journalière; d'en définir les règles de fonctionnement et les pouvoirs.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de créer un titre d'administrateur honoraire et d'insérer un nouvel article 21 des statuts avec la teneur suivante:

«**Art. 21.** L'Assemblée générale des actionnaires est en droit de nommer des administrateurs honoraires qui ne pourront toutefois engager la société à l'égard des tiers et n'exerceront en son sein aucune fonction spécifique.

Ce titre honorifique est conféré à vie et n'est susceptible de s'éteindre qu'en cas de décès, ou encore sur décision de l'Assemblée Générale en cas d'incapacité ou d'indignité.»

Suite à cette insertion les articles suivants seront renumérotés.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs honoraires:

- a) Monsieur Michel Delacroix, conseiller financier, demeurant à Bruxelles,
- b) Monsieur Denis Duquenne, docteur en médecine, demeurant à Embourg,
- c) Monsieur Georges Troussart, administrateur, demeurant à Asse.

#### *Evaluation des frais*

Les parties comparant es évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à la somme de quatre-vingt-dix mille francs (90.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire présent acte.

Signé: C. Bertrand, V. Wauthier, C. Hubert, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1998, vol. 105S, fol. 96, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 mars 1998.

F. Baden.

(10685/200/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**C.E.C.G., COMPTOIR EUROPEEN DE CHANGE ET DE GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 21.830.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 1998.

F. Baden.

(10686/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**AGRICOLA-LUX, S.à r.l., Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-8610 Buschrodt, 19, Angelsgronn.  
H. R. Luxemburg B 51.986.

Im Jahre neunzehnhundertsiebenundneunzig, am zwölften November.  
Vor Notar Edmond Schroeder mit dem Amtssitz in Mersch.

Sind erschienen:

1. - Herr Robert Feyder, Landwirt, wohnhaft zu L-5811 Fentingen, 93, rue de Bettembourg.
2. - Herr Jean Mettendorff, Landwirt, wohnhaft zu L-9765 Mecher/Clef, Haus Nummer 2.
3. - Herr Servalis Majerus, Landwirt, wohnhaft zu L-8822 Kuborn, 12, rue Théo Welbes.
4. - Herr Alphonse Ferber, Landwirt, wohnhaft zu L-8610 Buschrodt, 6, rue Principale.
5. - Herr Ady Schmit, Geschäftsführer, wohnhaft zu L-8613 Horass/Pratz, Horassmilen.
6. - AGRIFONDS, S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg,

hier vertreten durch Herrn Yves Scharle, conseiller fiscal, wohnhaft in Rollingen/Mersch.

Die Komparenten sub 1 bis 5 erklären alleinige Gesellschafter zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AGRICOLA-LUX, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch Notar Urbain Tholl, mit dem Amtssitz zu Mersch, am 19. Juli 1995, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 24. Oktober 1995, Nummer 542. Die Gesellschafter bitten den Notar folgendes zu beurkunden:

Den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Buschrodt zu verlegen.

Die Komparenten sub 1 bis 5 erklären insgesamt einhundert (100) Anteile, die sie zusammen und zu gleichen Teilen in der Gesellschaft halten, an die Gesellschaft mit beschränkter Haftung AGRIFONDS, S.à r.l., vorgenannt, zum Preise von fünfhunderttausend Luxemburgischen Franken (500.000,- LUF) abzutreten.

Der Preis von fünfhunderttausend Luxemburgischen Franken (500.000,- LUF) wurde bei gegenwärtiger Urkunde bezahlt, worüber Quittung.

Aufgrund dieser Anteilsabtretungen erhält die Gesellschaft das Statut einer Einmanngesellschaft mit folgender Satzung:

**SATZUNG**

**Art. 1.** Unter der Firmenbezeichnung AGRICOLA-LUX, S.à r.l. besteht eine luxemburgische Handelsgesellschaft mit beschränkter Haftung.

**Art. 2.** Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Buschrodt.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand: Die Ein- und Ausfuhr, den An- und Verkauf im Einzel- und Grosshandel von landwirtschaftlichen Betriebsmittel und Produkten landwirtschaftlichen Ursprungs.

Den Klein- und Grosshandel, sowie die Wartung von landwirtschaftlichen Maschinen und Geräten und deren Zubehör.

Die Ausführung nationaler und internationaler Transporte und Speditionstätigkeiten.

Sie kann alle kaufmännischen und finanziellen Handlungen vornehmen, die mit dem Gegenstand des Unternehmens mittelbar oder unmittelbar in Verbindung stehen.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Luxemburgische Franken (500.000,- LUF).

Es ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je fünftausend Luxemburgischen Franken (5.000,- LUF), voll eingezahlt. Alle Anteile werden gehalten von AGRIFONDS, S.à r.l., vorgenannt.

**Art. 6.** Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter erfolgt durch privatschriftliche oder notarielle Urkunde.

Falls die Gesellschaft mehr als nur einen Gesellschafter hat, sind die Abtretungen der Gesellschaft und dritten gegenüber erst dann rechtswirksam, wenn sie derselben gemäss Artikel 1690 des Code civil zugestellt wurden, oder wenn sie von derselben in einer notariellen Urkunde angenommen wurden.

**Art. 7.** Der oder die Geschäftsführer werden ernannt vom dem oder den Gesellschaftern für eine von diesen zu bestimmende Dauer.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und haben Befugnis im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln. Ihre Befugnisse werden von der Gesellschafterversammlung festgelegt, welche die Geschäftsführer zu jedem Moment, mit oder ohne Grund entlassen kann.

Der oder die Geschäftsführer können auch verschiedene ihrer Befugnisse für die von ihnen zu bestimmende Zeit und unter den zu bestimmenden Bedingungen an einen von ihnen oder an eine Drittperson übertragen.

**Art. 8.** Solange die Gesellschaft aus einem Gesellschafter besteht, vereinigt dieser Gesellschafter auf sich alle Befugnisse einer Gesellschaftsversammlung.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind im letzterem Falle nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden die mindestens 3/4 des Gesellschaftskapitals vertreten.

Beschlüsse der Einmangengesellschaft werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, vertreten durch letzteren, abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.

**Art. 9.** Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des oder der Gesellschafter.

Im Todesfalle des oder der Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

**Art. 11.** Am Sitz der Gesellschaft werden die handelsüblichen Geschäftsbücher geführt.

Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zurückzulegen bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht der Gesellschaft zur Verfügung.

**Art. 12.** Es ist dem oder den Gesellschaftern sowie deren Erben und Gläubigern untersagt, die Gesellschaftsgüter pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 13.** Im Falle der Geschäftsauflösung erfolgt die Liquidation durch die oder den Gesellschafter, im Falle von Uneinigkeit durch einen vom Richter zu bestimmenden Liquidator.

**Art. 14.** Für alle nicht in der Satzung vorgesehenen Fälle sind das Gesetz vom 10. August 1915, sowie dessen Abänderungsgesetze, anwendbar.

Zum Geschäftsführer wird bestimmt:

Herr Ady Schmit, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig vertreten durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

Der Sitz der Gesellschaft ist in L-8610 Buschrodt, 19, Angelsgronn.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Mersch, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Feyder, J. Mettendorff, S. Majerus, A. Ferber, A. Schmit, Y. Scharlé, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 13 novembre 1997, vol. 403, fol. 93, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Für gleichlautende Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.  
Mersch, den 12. Dezember 1997. E. Schroeder.

(10645/228/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

### **A.I.R.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 59.990.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le six février.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A.I.R.E. HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.990,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 2 juillet 1997, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 568 du 17 octobre 1997.

La séance est ouverte à onze heures (11.00) sous la présidence de Monsieur Benoît Duvieusart, licencié en droit, demeurant à Roodt/Syre.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Isabelle Wieme, employée privée, demeurant à Mamer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Francine Herkes, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- a) Démission du Conseil d'Administration en place et décharge à lui accorder.
- b) Démission du Commissaire aux Comptes et décharge à lui accorder.
- c) Nomination de trois nouveaux administrateurs.

d) Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.

e) Transfert du siège social.

f) Changement de la raison sociale.

g) Changement de l'objet social et modification afférente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la vente, l'installation et le service après-vente de logiciels informatiques et de systèmes d'information pour l'industrie en particulier les secteurs de la chimie et de l'agro-alimentaire. La société pourra réaliser toutes opérations mobilières ou immobilières en relation avec son objet social. Elle pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de tout autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société pourra avoir des activités de conseils et de consultant en gestion et organisation d'entreprises de même que la promotion de la diffusion de tous produits ou matériels.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varient par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de Monsieur Benoît Duvieusart, de Monsieur Charles Muller et de Madame Francine Herkes de leurs fonctions d'administrateurs de la société. L'assemblée décide de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de Monsieur Christian Agata de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société. L'assemblée décide de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire nomme aux fonctions d'administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Laurence Nicolay, demeurant à B-1370 Lathuy-Jodoigne, rue Chaude 1,
- Madame Georgette Christiaens, demeurant à B-5300 Seilles-Andenne, rue du Levant 8,
- Madame Annick Degives, demeurant à B-4500 Tihange, rue des Saules 84.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire nomme aux fonctions de Commissaire aux Comptes en remplacement du commissaire démissionnaire:

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l. avec siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la société de L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la vente, l'installation et le service après-vente de logiciels informatiques et de systèmes d'information pour l'industrie en particulier les secteurs de la chimie et de l'agro-alimentaire. La société pourra réaliser toutes opérations mobilières ou immobilières en relation avec son objet social. Elle pourra s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de tout autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La société pourra avoir des activités de conseils et de consultant en gestion et organisation d'entreprises de même que la promotion de la diffusion de tous produits ou matériels.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

*Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la raison sociale de la société pour la fixer comme suit:

A.I.R.E. S.A. avec modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de A.I.R.E. S.A.»

*Frais*

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures quinze (11.15).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Duvieusart, I. Wieme, F. Herkes, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher le 9 février 1998, vol. 502, fol. 51, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 4 mars 1998.

J. Gloden.

(10646/213/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**A.I.R.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 59.990.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 9 mars 1998.

J. Gloden.

(10647/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**COUNT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.949.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the second of February.

Before the undersigned Maitre Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of COUNT INVESTMENT S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on May 28, 1997, published in the Mémorial Recueil C number 499 of September 13, 1997.

The meeting was opened by Mrs Kristel Segers, manager, residing in Luxembourg,

being in the chair

who appointed as secretary Mr Christophe Gammal, employé privé, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss Irmia Nduwayezu, employée privée, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed capital by 250,000,000.- LIT to bring it from its present amount of 240,000,000.- LIT to 490,000,000.- LIT by the issuing of 250 new shares with a par value of 1,000,000.- LIT each, having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription and payment of the new shares by payment in cash by one of the shareholder, the remaining shareholder having waived his preferential subscription right.

3. Amendment of article 5 of the by-laws.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the subscribed capital by 250,000,000.- LIT to bring it from its present amount of 240,000,000.- LIT to 490,000,000.- LIT by the issuing of 250 new shares with a par value of 1,000,000.- LIT each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

The general meeting, having acknowledged that the other shareholder waived his preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the new shares Mr Pier Luigi Alessandri, company's director, residing in Cesena/Italy.

*Subscription - Payment*

Thereupon, Mr Pier Luigi Alessandri, previously named, here represented by Mrs Kristel Segers, previously named, by virtue of a proxy established in Cesena, on the 2nd of February 1998, declares to subscribe to the new shares and to have them fully paid up in cash so that the amount of two hundred and fifty million Italian liras (250,000,000.- LIT) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

*Third resolution*

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at four hundred and ninety million Italian liras (490,000,000.- LIT), represented by four hundred and ninety shares (490) with a par value of one million Italian liras (1,000,000.- LIT) each.»

*Estimation*

For the purpose of registration the present increase of capital is estimated at five million two hundred thirty-two thousand five hundred francs (5,232,500.-).

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital is approximately ninety thousand Luxembourg francs (90,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up on the day indicated at the beginning of this deed in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux février.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COUNT INVESTMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant du 28 mai 1997, publié au Mémorial Recueil C numéro 500 du 15 septembre 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Kristel Segers, manager, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Gammal, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Irmia Nduwayezu, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital à concurrence de 250.000.000.- LIT pour le porter de son montant actuel de 240.000.000.- LIT à 490.000.000.- LIT par la souscription et l'émission de 250 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000.000.- LIT chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération de la totalité des actions nouvelles par un des actionnaires, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée *ne varietur* par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de 250.000.000,- LIT pour le porter de son montant actuel de 240.000.000,- LIT à 490.000.000,- LIT par la souscription et l'émission de 250 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000.000,- LIT chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale, ayant constaté que l'autre actionnaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'accepter à la souscription des nouvelles actions Monsieur Pier Luigi Alessandri, administrateur de société, demeurant à Cesena/Italie.

*Souscription et libération*

Est alors intervenu aux présentes: Monsieur Pier Luigi Alessandri, préqualifié, ici représentée par Madame Kristel Segers, préqualifiée,

aux termes d'une procuration sous seing privée délivrée à Cesena, le 2 février 1998,

lequel déclare souscrire les actions nouvelles et les libérer entièrement par paiement en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante millions de liras italiennes (250.000.000,- LIT) est dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant.

La prédite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-dix millions de liras italiennes (490.000.000,- LIT), représenté par quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions d'une valeur nominale de un million de liras italiennes (1.000.000,- LIT) chacune.»

*Estimation*

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est estimée à cinq millions deux cent trente-deux mille cinq cents francs.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (90.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Segers, C. Gammal, I. Nduwayezu, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 1998, vol. 105S, fol. 66, case 4. – Reçu 52.313 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 mars 1998.

G. Lecuit.

(10687/220/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**COUNT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.949.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 mars 1998.

G. Lecuit.

(10688/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**FIMASSI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 59.555.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit février.

Par-devant Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, agissant en son nom personnel et en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859, représentée par:

- M. Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Luxembourg,
- M. Claudio Bacceli, conseiller, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée FIMASSI HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, constituée par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 21 mai 1997, publié au Mémorial, numéro 500 du 15 septembre 1997,

inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 59.555,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 18 février 1998, une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. - Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à quatre-vingts millions de liras italiennes (ITL 80.000.000,-), représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune, entièrement libérées.

2. - Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, le capital autorisé est fixé à dix milliards de liras italiennes (ITL 10.000.000.000,-), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 4 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou déduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En ces circonstances, on ne peut réaliser des augmentations de capital que lorsque le capital autorisé a été publié.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 21 mai 2002 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

3. - Que dans sa réunion du 18 février 1998 le conseil d'administration a décidé de réaliser une première tranche jusqu'à concurrence de deux cents millions de liras italiennes (ITL 200.000.000,-), pour porter le capital social de son montant actuel de quatre-vingts millions de liras italiennes (ITL 80.000.000,-) à deux cent quatre-vingts millions de liras italiennes (ITL 280.000.000) par la création de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les anciens actionnaires, qui souscrivent à toutes les deux mille (2.000) actions nouvelles, au prorata de leur participation actuelle, moyennant une contribution en espèces de deux cents millions de liras italiennes (ITL 200.000.000,-).

4. - La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de deux cents millions de liras italiennes (ITL 200.000.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5. - Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à deux cent quatre-vingts millions de liras italiennes (ITL 280.000.000,-) de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à deux cent quatre-vingts millions de liras italiennes (ITL 280.000.000,-) représenté par deux mille huit cents (2.800) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune, entièrement libérées.»

*Evaluation - Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à 4.180.000,- LUF,  
Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à 95.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Stoffel, C. Bacceli, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 1998, vol. 105S, fol. 88, case 7. – Reçu 41.870 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 1998.

J. Delvaux.

(10712/208/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**FIMASSI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 59.555.

Statuts coordonnés suite à une augmentation de capital acté sous le numéro 89/98 en date du 18 février 1998 par-devant Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, agissant en son nom personnel et en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire du présent acte, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(10713/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**FINATRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7601 Larochette, 20, rue Osterbour.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le trois octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINATRADE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 367 du 31 juillet 1996.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 13 août 1997, numéro 443.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice Thiriart, administrateur de sociétés, demeurant à F-Créteil.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Steffen, employé privé, demeurant à Schieren.

L'assemblée élit comme scrutateur;

Madame Anna-Paula Martins-Machado, employée privée, demeurant à Colmar-Berg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. - Augmentation du capital social à concurrence de sept cent mille francs luxembourgeois (700.000,- LUF) par apport en espèces, pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à un million neuf cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.950.000,- LUF) par l'émission de cinquante-six (56) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2. - Modification de l'article trois des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital ainsi intervenue.

3. - Démission de Madame Meida Thiriart comme administrateur et nomination de Monsieur Dominique Gravier comme nouvel administrateur.

4. - Démission de Monsieur Dominique Gravier comme commissaire aux comptes et nomination de Madame Meida Thiriart comme nouveau commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent mille francs luxembourgeois (700.000,- LUF), par apport en espèces, pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à un million neuf cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.950.000,- LUF) par l'émission de cinquante-six (56) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

Suite à cette augmentation de capital, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million neuf cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.950.000,- LUF), divisé en cent cinquante-six (156) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Madame Meida Thiriart comme administrateur et elle lui donne pleine et entière décharge.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur:

Monsieur Dominique Gravier, agent immobilier, demeurant à Chalon-sur-Saône (F).

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2001.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Dominique Gravier comme commissaire aux comptes et elle lui donne pleine et entière décharge.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes:

Madame Meida Thiriart, assistante de direction, demeurant à F-Créteil.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2001.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Thiriart, J. Steffen, A. Martins-Machado, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 10 octobre 1997, vol. 403, fol. 61, case 2. – Reçu 7.000 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 novembre 1997.

E. Schroeder.

(10717/228/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**FINATRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7601 Larochette, 20, rue Osterbour.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mars 1998.

E. Schroeder.

(10718/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**MANILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 14.097.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 1998, vol. 503, fol. 61, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 1998.

MANILUX S.A.

M. Faber

H. Ludwig

Administrateur

Administrateur

(10768/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**FINEURA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 59.556.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit février.

Par-devant Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, agissant en son nom personnel et en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

représentée par:

- M. Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Luxembourg,
- M. Claudio Bacceli, conseiller, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée FINEURA HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, constituée par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 21 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 501 du 15 septembre 1997,

inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 59.556,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 18 février 1998, une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. - Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à quatre-vingts millions de liras italiennes (ITL 80.000.000,-) représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune, entièrement libérées.

2. - Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, le capital autorisé est fixé à dix milliards de liras italiennes (ITL 10.000.000.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 4 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou déduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En ces circonstances, on ne peut réaliser des augmentations de capital que lorsque le capital autorisé a été publié.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 21 mai 2002 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

3. - Que dans sa réunion du 18 février 1998 le conseil d'administration a décidé de réaliser une première tranche jusqu'à concurrence de deux cents millions de liras italiennes (ITL 200.000.000,-) pour porter le capital social de son montant actuel de quatre-vingts millions de liras italiennes (ITL 80.000.000,-) à deux cent quatre-vingts millions de liras italiennes (ITL 280.000.000,-) par la création de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par les anciens actionnaires, qui souscrivent à toutes les deux mille (2.000) actions nouvelles, au prorata de leur participation actuelle, moyennant une contribution en espèces de deux cents millions de liras italiennes (ITL 200.000.000,-),

4. - La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de deux cents millions de liras italiennes (ITL 200.000.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5. - Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à deux cent quatre-vingts millions de liras italiennes (ITL 280.000.000,-) de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à deux cent quatre-vingts millions de liras italiennes (ITL 280.000.000,-) représenté par deux mille huit cents (2.800) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune, entièrement libérées.»

*Evaluation - Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à 4.180.000,- LUF.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à 95.000,- LUF,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Stoffel, C. Bacceli, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 1998, vol. 105S, fol. 88, case 6. – Reçu 41.870 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 1998.

J. Delvaux.

(10719/208/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**FINEURA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.556.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation de capital acté sous le numéro 88/98 en date du 18 février 1998 par devant Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, agissant en son nom personnel et en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire du présent acte, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 1998.

J. Delvaux.

(10720/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**FIRALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 62.399.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange, agissant en vertu d'une décision du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FIRALUX S.A., avec siège social à Luxembourg, 35, rue Glesener, prise en sa réunion du 13 février 1998, dont une copie restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

- Que la société FIRALUX S.A. a été constituée suivant acte reçu par le susdit notaire Jacques Delvaux, en date du 16 décembre 1997, en voie de publication au Mémorial C.

- Que la société a un capital social souscrit de huit cents millions de lires italiennes (LIT 800.000.000,-), représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (LIT 100.000,-).

- Qu'au moment de la constitution, le capital social souscrit a été libéré à concurrence de 37,5%, à savoir trois cents millions de lires italiennes (LIT 300.000.000).

- Que dans sa réunion du 13 février 1998, le conseil d'administration:

«... donne plein pouvoir à Madame Mireille Gehlen, pour faire acter la libération intégrale telle que prévue au point ci-dessus, dans les formes légales par devant notaire.»

La comparante, ès qualités qu'elle agit, déclare que les actionnaires ont libéré entièrement le capital souscrit à raison des 62,5% restants, savoir la somme de cinq cents millions de lires italiennes (LIT 500.000.000,-), et que cette somme se trouve à la libre disposition de la société, valeur 13 février 1998.

La preuve de la libération de ladite somme a été rapportée au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat bancaire.

En conséquence de ce qui précède, toutes les actions souscrites sont entièrement libérées et le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital souscrit de la société est fixé à huit cents millions de lires italiennes (LIT 800.000.000,-), représenté par huit mille (8.000) actions, d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (LIT 100.000,-) chacune, entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ 20.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations données à la comparante ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Gehlen, B. Moutrier

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1998, vol. 105S, fol. 86, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 1998.

J. Delvaux.

(10723/208/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**FIRALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 62.399.

Statuts coordonnés suite à une augmentation de capital acté sous le numéro 85 en date du 16 février 1998 par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte; déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(10724/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**CALIFORNIAUTO S.A., Société Anonyme,  
(anc. GARAGE EUROPEEN S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, 14, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56.179.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le six février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GARAGE EUROPEEN S.A. (RC Luxembourg B numéro 56.179), ayant son siège social à L-8399 Windhof-Koerich, 14, rue d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 13 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 600 du 20 novembre 1996, ayant un capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en cent (100) actions de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Bouneou, maître en droit, demeurant à L-1147 Luxembourg.

Monsieur le président comme secrétaire Monsieur Frédéric Frabetti, maître en droit, demeurant à L-1147 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sabine Delhaye-Delvaux, maître en droit, demeurant à L-2625 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1) Modification de la dénomination sociale pour adopter celle de CALIFORNIAUTO S.A.
  - 2) Modification afférente de l'article premier des statuts.
  - 3) Démission du conseil d'administration de la société, décharge à donner.
  - 4) Nomination de Madame Laure Belvisi-Morel et de Messieurs Serge Grattesolle, Alexandre Morel et Jean-Pierre Hottier comme nouveaux administrateurs de la société.
  - 5) Démission du commissaire aux comptes.
  - 6) Nomination de Monsieur Guy Muller comme nouveau commissaire aux comptes de la société.
  - 7) Pouvoir au conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en CALIFORNIAUTO S.A. et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de CALIFORNIAUTO S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Patrick Aubry, Walter Cornelius et Léon Treff comme administrateurs de la société.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

1. - Madame Laure Belvisi-Morel, employée privée, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 62, rue François Clement;
  2. - Monsieur Serge Grattessolle, employé privé, demeurant à F-78580 Les Alluets Leroy, 4, rue d'Enfer (France);
  3. - Monsieur Alexandre Morel, étudiant, demeurant à F-78580 Les Alluets Leroy, 4, rue d'Enfer (France);
  4. - Monsieur Jean-Pierre Hottier, employé privé, demeurant à F-57970 Kuntzig, 28, Grand-rue.
- Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2002.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Gaston Kraus comme commissaire de la société.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Guy Muller, expert-comptable, demeurant à L-8020 Strassen, 12, rue de la Paix, comme nouveau commissaire de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2002.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration à nommer Madame Laure Belvisi-Morel aux fonctions d'administrateur-délégué.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à vingt mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Bouneou, F. Frabetti, S. Delaux, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 février 1998, vol. 502, fol. 54, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mars 1998.

J. Seckler.

(10729/231/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**CALIFORNIAUTO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, 14, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 56179.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mars 1998.

J. Seckler.

(10730/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**MARMONT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 10.797.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 1998, vol. 503, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 1998.

MARMONT HOLDING S.A.

J.P. Reiland

C. Schlessler

Administrateur

Administrateur

(10769/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**GESTION J.P. S.C.A., Société en commandite par actions.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 59.769.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions GESTION J.P. S.C.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.769, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 535 du 30 septembre 1997.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Madame Juliette Lorang, fondée de pouvoirs principale, demeurant à Neuhaeusgen.

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Andrea Manzitti, avocat, demeurant à Milan (Italie).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital social à concurrence de cent millions de liras italiennes (100.000.000,- LIT) pour le porter de son montant actuel de neuf cents millions de liras italiennes (900.000.000,- LIT) à un milliard de liras italiennes (1.000.000.000,- LIT) par la création et l'émission de cent (100) actions de commanditaire nouvelles d'une valeur nominale de un million de liras italiennes (1.000.000,- LIT) chacune, émises avec une prime d'émission de dix-neuf milliards quatre cents millions de liras italiennes (19.400.000.000,- LIT).

2) Souscription et libération des actions nouvelles par un versement total d'un montant en liras italiennes équivalant à dix millions (10.000.000,-) d'ECU.

3) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent millions de liras italiennes (100.000.000,- LIT) pour le porter de son montant actuel de neuf cents millions de liras italiennes (900.000.000,- LIT) à un milliard de liras italiennes (1.000.000.000,- LIT) par la création de cent (100) actions de commanditaire nouvelles d'une valeur nominale de un million de liras italiennes (1.000.000,- LIT) chacune, émises avec une prime d'émission globale de dix-neuf milliards quatre cents millions de liras italiennes (19.400.000.000,- LIT).

L'Assemblée admet Monsieur Gianpietro Benedetti, entrepreneur, demeurant à Campoformido (UD-Italie) à la souscription des actions nouvelles, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

*Souscription et libération*

De l'accord de tous les actionnaires, les cent (100) actions de commanditaire nouvelles sont souscrites par Monsieur Gianpietro Benedetti, prénommé,

ici représenté par Monsieur Andrea Manzitti, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Campoformido, le 10 février 1998, laquelle restera annexée aux présentes.

Les cent (100) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la contre-valeur de dix-neuf milliards cinq cents millions de liras italiennes (19.500.000.000,- LIT), correspondant à dix millions d'ECU au taux de change de 1,- ECU = 1.950,- LIT), faisant la contre-valeur de cent millions de liras italiennes (100.000.000,- LIT) pour le capital et celle de dix-neuf milliards quatre cents millions de liras italiennes (19.400.000.000,- LIT) pour la prime d'émission, se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire, qui le constate expressément.

La somme de cent millions de liras italiennes (100.000.000,- LIT) est affectée au poste «capital» et la somme de dix-neuf milliards quatre cents millions de liras italiennes (19.400.000.000,- LIT) est affectée à un poste de «prime d'émission».

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est de un milliard de liras italiennes (1.000.000.000,- LIT). Il est divisé en mille (1.000) actions de un million de liras italiennes (1.000.000,- LIT) chacune, entièrement libérées.»

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de quatre millions trois cent mille francs luxembourgeois (4.300.000,- LUF).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social, ainsi que la prime d'émission sont évaluées à quatre cent huit millions neuf cent quinze mille francs luxembourgeois (408.915.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lorang, M. Strauss, A. Manzitti, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1998, vol. 105S, fol. 83, case 12. – Reçu 4.078.425 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 1998.

F. Baden.

(10732/200/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**GESTION J.P. S.C.A., Société en commandite par actions.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 59.769.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 1998.

F. Baden.

(10733/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**GLOBAL EQUITY MANAGERS S.A., Société Anonyme en liquidation.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.517.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le treize février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GLOBAL EQUITY MANAGERS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 26a, rue Albert 1<sup>er</sup>, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 46.517, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Marc Elter, en date du 26 janvier 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 164 du 26 avril 1994, modifiée en date du 25 septembre 1995, publié au Mémorial C numéro 625 du 8 décembre 1995 et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 octobre 1997.

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Paul Jaspard, licencié en I.C.H.E.C., demeurant à Luxembourg, 26a, rue Albert 1<sup>er</sup>.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Jacques Meraldi, diplômé HEC Genève, demeurant à CH-1605, Chexbres, En Cretaz.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Josette Elvinger, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du commissaire à la liquidation.

2. Décharge au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux administrateurs.

3. Clôture de la liquidation.

4. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a prise à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux administrateurs.

*Troisième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg, 26b, rue Albert 1<sup>er</sup>, les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite, seront consignées au siège de la BANQUE DE LUXEMBOURG. Procuration est donnée à Madame Josette Elvinger, préqualifiée, de recevoir le solde et d'effectuer toutes opérations de crédit et de débit relatives à la liquidation.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Jaspard, J. Meraldi, J. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 février 1998, vol. 833, fol. 20, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 26 février 1998.

J. Elvinger.

(10734/211/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**HADAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.506.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf février.

Par devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HADAR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.506 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 novembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 169 du 8 avril 1991.

L'Assemblée est ouverte à huit heures trente sous la présidence de Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences commerciales et économiques, demeurant à Dalheim,

qui désigne comme secrétaire Madame Claudine Haag, employée privée, demeurant à Huncherange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco Neuen, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital social à concurrence de six millions de francs belges (6.000.000,- BEF) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille francs belges (1.500.000,- BEF) à sept millions cinq cent mille francs belges (7.500.000,- BEF) par l'émission de six cents (600) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs belges (10.000,- BEF) chacune.

2) Libération des actions nouvelles par incorporation au capital d'une somme de six millions de francs belges (6.000.000,- BEF) à prélever sur les «autres réserves» et attribution gratuite des actions nouvelles aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la Société.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millions de francs belges (6.000.000,- BEF) pour le porter de son montant actuel de un million cinq cent mille francs belges (1.500.000,- BEF) à sept millions cinq cent mille francs belges (7.500.000,- BEF) sans apports nouveaux, par incorporation au capital d'une somme de six millions de francs belges (6.000.000,- BEF) prélevée sur le poste «autres réserves».

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de telles réserves par le bilan de la société arrêté au 31 décembre 1997, qui restera annexé aux présentes.

En représentation de l'augmentation du capital, l'assemblée décide de créer six cents (600) actions nouvelles de dix mille francs belges (10.000,- BEF) chacune.

Les nouvelles actions sont attribuées entièrement libérées aux propriétaires des anciennes actions dans la proportion de leur participation actuelle dans la société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à sept millions cinq cent mille francs belges (7.500.000,- BEF) représenté par sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de dix mille francs belges (10.000,- BEF) chacune.

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de cinquante mille francs (50.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vogt, C. Haag, M. Neuen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1998, vol. 105S, fol. 84, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 1998.

F. Baden.

(10737/200/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**HADAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.506.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 1998.

F. Baden.

(10738/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**FUERST VON SAYN-WITTGENSTEIN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

EXTRAIT

L'administrateur Monsieur Nicolas Schaeffer jr et le commissaire aux comptes Madame Gerty Marter ont démissionné, avec effet immédiat.

Le siège social de la société à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 mars 1998.

Pour extrait conforme

INTERCORP S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1998, vol. 503, fol. 75, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(10727/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**FUERST VON SAYN-WITTGENSTEIN A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*Koordinierte Satzung laut Urkunde Nummer 843 vom 13. Oktober 1997*

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (10728/230/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**HASDRUBAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. HASDRUBAL HOLDING S.A., Société Anonyme).**Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 44.612.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept février.

Par devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HASDRUBAL HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 469 du 11 octobre 1993.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Herman J.J. Moors, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Diekirch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1) Changement de la dénomination de la société en HASDRUBAL S.A.
- 2) Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société.
- 3) Transformation de la société Holding 1929 en société commerciale pleinement imposable.
- 4) Modification afférente de l'article 4 des statuts de la Société.
- 5) Changement du capital autorisé de LIT 750.000.000,- à 7.000.000.000,-.
- 6) Modification afférente du sixième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dument convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en HASDRUBAL S.A.

En conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de HASDRUBAL S.A.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de transformer la Société en société pleinement imposable et de changer l'objet de la société.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations commerciales, immobilières, financières et industrielles, y compris la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés et entreprises ainsi que l'octroi de prêts à d'autres entreprises et sociétés liées ou non.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de sept cent cinquante millions de liras italiennes (750.000.000,- LIT) à sept milliards de liras italiennes (7.000.000.000,- LIT), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de cent mille liras italiennes (100.000,- LIT) chacune.

L'Assemblée entend le rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales proposant de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera avec la faculté de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent procès-verbal au Mémorial.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, le sixième et le onzième paragraphe de l'article 5 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (sixième paragraphe).** Le capital autorisé de la société est fixé à sept milliards de liras italiennes (7.000.000.000,- LIT), divisé en soixante-dix mille (70.000) actions de cent mille liras italiennes (100.000,- LIT) chacune.

**(onzième paragraphe).** Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 février 1998 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H.J.J. Moors, M. Strauss, T. Dahm, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1998, vol. 105S, fol. 84, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 1998.

F. Baden.

(10740/200/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**HASDRUBAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 1998.

F. Baden.

(10741/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**HENKEL RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 50.690.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le douze février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HENKEL RE S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 50.690, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 1995, publié au Recueil du Mémorial C, numéro 324 du 15 juillet 1995. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Marc Elter, en date du 12 janvier 1996, publié au Recueil du Mémorial C, numéro 166 du 3 avril 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ronald Daene, administrateur de sociétés, demeurant à Steinfort.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lambert Schroeder, directeur de sociétés, demeurant à Roder.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Transfert du siège social de L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon et modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3. al. 1<sup>er</sup>.** Le siège de la société est établi à Strassen.»

2) Modification de l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet d'effectuer, au Luxembourg et à l'étranger toutes les opérations de réassurance dans toutes les branches, à l'exception des opérations d'assurance directe; la gestion de toutes sociétés ou entreprises de réassurance; la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés à l'objet social semblable ou similaire ou qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités.»

3) Nomination de Messieurs Ronald Daene et Lambert Schroeder comme nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Jacqueline Pearson et Monsieur Timothy Yeates.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les dix mille (10.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de dix millions de Deutsch Mark (10.000.000,- DEM.-) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3. 1st paragraph.** The registered office of the company is established in Strassen.»

La traduction française du premier alinéa de l'article 3 des statuts est la suivante:

«**Art. 3. al. 1<sup>er</sup>.** Le siège de la société est établi à Strassen.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article quatre des statuts comme suit:

«**Art. 4.** The Company's purposes will be to effect, in Luxembourg or abroad, all reinsurance operations in all branches, excluding all direct insurance business; the management of all reinsurance companies or entities; the direct or indirect participation in all companies of undertakings with the same or similar corporate object or which may favour the development of its activities.»

La traduction française de l'article 4 des statuts est la suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet d'effectuer, au Luxembourg et à l'étranger toutes les opérations de réassurance dans toutes les branches, à l'exception des opérations d'assurance directe; la gestion de toutes sociétés ou entreprises de réassurance; la prise d'intérêts et la participation directe ou indirecte dans toutes sociétés à l'objet social semblable ou similaire ou qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer Messieurs Ronald Daene, administrateur de sociétés, demeurant à Steinfort et Lambert Schroeder, directeur de sociétés, demeurant à Roder comme nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Jacqueline Pearson et Monsieur Timothy Yeates.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le 12 mai 1998.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est partiellement rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Daene, N. Thoma, L. Schroeder, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 1998, vol. 105S, fol. 71, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1998.

P. Frieders.

(10742/212/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**HENKEL RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 50.690.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1998.

P. Frieders.

(10743/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**GRIGIO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the eleventh of February.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich acting in replacement of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to whom will remain the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company GRIGIO HOLDING S.A., a société anonyme registered at 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer, incorporated on December 1, 1989 before Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, deed published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 152 of May 8, 1990, deed modified on April 22, 1994, before Maître Jacques Delvaux, then residing in Esch-sur-Alzette, modification published in Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C No 353 of September 23, 1994, deed modified before the same notary on July 14, 1997, then residing in Luxembourg, modification published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 622 of November 7, 1997.

The meeting is presided by M. J.P. Warren, employé privé, demeurant à Luxembourg, who appoints as secretary Mme C. A. M. Peuteman, employée privée, demeurant à Arlon.

The assembly elects as scrutineer G.O.H. Van Crugten, employé privé, demeurant à Luxembourg,

The chairman declares and requests the notary to act:

I) The shareholders present or represented and the number of shares held appear on the attendance list signed by the chairman, secretary, scrutineer and notary. The said list as well as the proxies will remain annexed to this document and will be filed at the same time with the registration authorities.

II) It appears from the attendance list that all 200 (two hundred) issued shares are present or represented at this meeting, which consequently may validly deliberate upon the points of its agenda, without preliminary convocations, all members of the meeting having agreed to meet after having been informed on the agenda, without other formalities.

III) The agenda of the Meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the company from its current address to 54 rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

2. Amendment of article No 4 first paragraph of the Statutes to adapt it to the resolution taken on the basis of the foregoing agenda.

3. Resignation of F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. and HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. as directors of the company.

4. Appointment of Mr D.J.W. Martin, Mr J.J.M. Kat and PADT & VAN KRALINGEN TRUST (GUERNSEY) LIMITED as directors of the company.

5. Resignation of F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. as statutory auditor of the company.

6. Appointment of TRIUNE CONSULTING S.A. as statutory auditor of the company.

7. Miscellaneous.

After deliberation, the assembly takes by unanimous vote the following resolutions:

*First resolution*

The assembly decides to transfer the registered office of the company from its current address to 54 rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

*Second resolution*

In order to adapt the Statutes to the resolution adopted during this meeting, the assembly decides to amend the article No 4 first paragraph of the Statutes to read it as follows:

**Art. 4.** The registered office of the company is at 54 rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

*Third resolution*

The assembly accepts the resignation of F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. and HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. as directors of the company. Discharge will be given during the general meeting of shareholders approving the annual accounts as of December 31, 1997.

*Fourth resolution*

The assembly appoints as directors of the company:

Mr D.J.W. Martin, living at 4 Bergweg, 2061 KB Bloemendaal, The Netherlands,

Mr J.J.M. Kat, living at 22 rue de Pulvermuehl, L-2356 Luxembourg and,

PADT & VAN KRALINGEN TRUST (GUERNSEY) LIMITED, registered at Anson Court, Les Camps, St. Martin, Guernsey.

Their mandate will be valid till the general meeting of shareholders approving the annual accounts as of December 31, 1997.

*Fifth resolution*

The assembly accepts the resignation of F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. as statutory auditor of the company. Discharge will be given during the general meeting of shareholders approving the annual accounts as of December 31, 1997.

*Sixth resolution*

The assembly appoints TRIUNE CONSULTING S.A., registered at 4 avenue J-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg as statutory auditor of the company.

Its mandate will be valid till the general meeting of shareholders approving the annual accounts as of December 31, 1997.

*Estimation of costs*

Fees resulting from these amendments are evaluated at approximately 30,000.- LUF.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

The present deed worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergencies between the English and French texts, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

En l'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze février.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en remplacement de son confrère dûment empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société GRIGIO HOLDING S.A., une société anonyme, domiciliée au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, constituée suivant acte reçu le 1<sup>er</sup> décembre 1989 par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Rémych, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 152 du 8 mai 1990, acte modifié en date du 22 avril 1994 par devant Maître Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, modification publiée au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 353 du 23 septembre 1994, acte modifié le 14 juillet 1997 par devant le même notaire, alors de résidence à Luxembourg, modification publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 622 du 07 novembre 1997.

L'assemblée est présidée par M. J.P. Warren, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Mme C. A. M. Peuteman, employée privée, demeurant à Arlon,

L'assemblée élit comme scrutateur G.O.H. Van Crugten, employé privé, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 200 (deux cents) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège social de son adresse actuelle au 54, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

2. Modification de l'article 4, premier paragraphe des Statuts de la société afin de l'adapter à la résolution prise sur base de l'ordre du jour de l'assemblée.

3. Démission de F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. de leurs fonctions d'administrateurs de la société.

4. Nomination de M. D.J.W. Martin, M. J.J.M. Kat and PADT & VAN KRALINGEN TRUST (GUERNSEY) LIMITED aux fonctions d'administrateurs de la société.

5. Démission de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société.

6. Nomination de TRIUNE CONSULTING S.A. aux fonctions de commissaire aux comptes de la société.

7. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 54 rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'assemblée décide de modifier l'article 4 premier paragraphe des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** Le siège social est établi au 54, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'assemblée accepte les démissions de F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A. de leurs fonctions d'administrateurs de

la société, décharge leur sera donnée lors de la prochaine assemblée qui approuve les comptes annuels se terminant le 31 décembre 1997.

*Quatrième résolution*

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs de la société:

M. D.J.W. Martin, demeurant à Bergweg 4, 2061 KB Bloemendaal, Pays-Bas,

M. J.J.M. Kat, demeurant au 22, rue de Pulvermuehl, L-2356 Luxembourg, et,

PADT & VAN KRALINGEN TRUST (GUERNSEY) LIMITED, domiciliée à Anson Court, Les Camps, St. Martin, Guernsey.

Leur mandat est valable jusqu'à l'assemblée qui approuve les comptes annuels se terminant le 31 décembre 1997.

*Cinquième résolution*

L'assemblée accepte la démission de F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société; décharge lui sera donnée lors de la prochaine assemblée qui approuve les comptes annuels se terminant le 31 décembre 1997.

*Sixième résolution*

L'assemblée nomme TRIUNE CONSULTING S.A., 4 avenue J-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes de la société; son mandat est valable jusqu'à l'assemblée qui approuve les comptes annuels se terminant le 31 décembre 1997.

*Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à environ 30.000,- LUF.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J.P. Warren, C.A.M. Peuteman, G.O.H. Crugten, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1998, vol. 105S, fol. 85, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 1998.

J. Delvaux.

(10735/208/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**HONEYBEE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 14.148.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1998, vol. 503, fol. 80, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 1998.

*Pour HONEYBEE HOLDING S.A.*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

société anonyme

Signature

Signature

(10744/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**H & P S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

*Conseil d'Administration*

Conformément aux statuts et à l'article 53 paragraphe 4 et 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et suite à l'autorisation accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale, les administrateurs décident à l'unanimité d'élire, comme administrateur-délégué Hugo. L Herbots, qui pourra engager la société par sa seule signature et qui sera chargé de la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 8 janvier 1998.

*Le conseil d'administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1998, vol. 502, fol. 10, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(10745/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**HSBC NAPT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.  
R. C. Luxembourg B 40.718.

*Extrait pour publication*

Dans le cadre de la gestion journalière, la société est engagée par la signature conjointe de deux des signataires suivants:

Stephen Cotterell, Paul Donckel, Adam Glover, Marie Dominique Gordon, Denise Konen, Michel Mercier, Roger Wansart.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1998, vol. 503, fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(10746/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**HSBC ASIA INVESTMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.  
R. C. Luxembourg B 31.505.

*Extrait pour publication*

Dans le cadre de la gestion journalière, la société est engagée par la signature conjointe de deux des signataires suivants:

Stephen Cotterell, Paul Donckel, Adam Glover, Marie Dominique Gordon, Denise Konen, Michel Mercier, Roger Wansart.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1998, vol. 503, fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(10747/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**INTERCONCEPT S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. INTERCONCEPT HOLDING S.A., Société Anonyme).**  
Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 61.566.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INTERCONCEPT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 61.566, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 octobre 1997, en voie de publication au Mémorial C, avec un capital social de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- Frs.), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- Frs.) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christel Henon, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Dominique Michiels, employé privé, demeurant à Diekirch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à Bettange/Mess.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. - Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations commerciales immobilières, mobilières, ou commerciales industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

2. - Modification de la dénomination sociale pour adopter celle de INTERCONCEPT S.A.

3. - Modification afférente du premier alinéa de l'article premier des statuts.

4. - Modification de l'article onze des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations commerciales immobilières, mobilières, ou commerciales industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en INTERCONCEPT S.A. et en conséquence modifie le premier alinéa de l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1er. (premier alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de INTERCONCEPT S.A.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de vingt-cinq mille francs. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Henon, D. Michiels, J. Zeimet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 février 1998, vol. 502, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 1998.

J. Seckler.

(10751/231/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**INTERCONCEPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 61.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 1998.

J. Seckler.

(10752/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.  
R. C. Luxembourg B 28.888.

*Extrait pour publication*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 janvier 1998, M. Christopher Ryan a été élu en tant que nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 1998.

Dans le cadre de la gestion journalière, la société est engagée par la signature conjointe de deux des signataires suivants:

Stephen Cotterell, Paul Donckel, Adam Glover, Marie Dominique Gordon, Denise Konen, Michel Mercier, Roger Wansart.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1998, vol. 503, fol. 74, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10748/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**INTERDRESS S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 40.818.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 septembre 1997*

Monsieur Paolo Dermitzel, économiste, CH-Cureglia a été nommé au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour INTERDRESS S.A. (en liquidation)  
STUDIO FIAM S.A.  
le liquidateur  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 1998, vol. 503, fol. 62, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10753/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**INTEREUROPEAN FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 12.266.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 janvier 1998 à 12.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants. Il se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2004.

Pour copie conforme  
M. Trouteaud                      K. Cameron  
Administrateur                      Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 1998, vol. 503, fol. 59, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10754/643/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**MARNATMAJ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 45.436.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 1998, vol. 503, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 1998.

MARNATMAJ S.A.  
Signature                              Signature  
Administrateur                      Administrateur

(10770/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**LD LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 62.791.

*Réquisition*

Conformément à l'autorisation lui donnée par l'assemblée générale des actionnaires du 2 mars 1998 le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Louis-Pascal Halary administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1998.

Pour LD LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1998, vol. 503, fol. 71, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10765/778/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**LUX HIFI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 10, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 8.939.

Constituée par acte sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> décembre 1969, publié au Mémorial C no 37 du 4 mars 1970, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 mars 1981, acte publié au Mémorial C no 103 du 22 mai 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 décembre 1988, acte publié au Mémorial C n° 101 du 15 avril 1989.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1998, vol. 503, fol. 74, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUF HIFI, S.à r.l.

KPMG Experts Comptables

Signature

(10767/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**JUSTINIANO HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 33.731.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JUSTINIANO HOLDING, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 33.731, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 avril 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 387 du 19 octobre 1990 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 février 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 279 du 20 juin 1995.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Guy Fasbender, employé privé, demeurant à Vlessart'

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jocelyne Hubert, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Francine Herkes, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Modification de la date de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires pour la fixer au dernier mardi du mois de mai et pour la première fois en 1998.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur le point porté à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires pour la fixer au dernier mardi du mois de mai.

En conséquence le premier alinéa de l'article 14 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14. (premier alinéa).** L'Assemblée Générale statutaire se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mardi du mois de mai à onze heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.»

L'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 1997 se tiendra donc le dernier mardi du mois de mai 1998 à onze heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Fasbender, J. Hubert, F. Herkes, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1998, vol. 105S, fol. 96, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 1998.

F. Baden.

(10759/200/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**JUSTINIANO HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.731.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 1998.

F. Baden.

(10760/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**INVESTECO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 54.374.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit février.

Par-devant Maître Reginald Neuman notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTECO S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté,

inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 54.374,

constituée suivant acte reçu par le prédit notaire Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 6 mars 1996, publié au Mémorial C numéro 306 du 25 juin 1996.

De l'accord de l'assemblée, cette dernière est présidée par M. Maurizio Tonnelli, fondé de pouvoirs principal, demeurant à Thionville.

La fonction du secrétaire est remplie par Mme Sabine Wingel, employée de banque, demeurant à Arlon.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Vania Baravini, employée de banque, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social est dûment présente ou représentée à cette assemblée;

Laquelle liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Décision sur la mise en liquidation volontaire de la société.

2. Nomination de la société GEF GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l., Experts-Comptables, Luxembourg, en qualité de liquidateur de la société et détermination de ses pouvoirs.

3. Divers.

III. Que la présente assemblée, composée d'un nombre d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour et que l'on a pu faire valablement abstraction de convocation probables.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommée liquidateur:

GEF GESTION, EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l., Experts-Comptables, Luxembourg

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à LUF 30.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. Tonnelli, S. Wingel, V. Baravini, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 1998, vol. 105S, fol. 88, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 1998.

J. Delvaux.

(10756/208/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**MASSMUTUAL INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1128 Luxembourg, 39, Val St. André.

R. C. Luxembourg B 26.334.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the eleventh of February.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of MASSMUTUAL INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1128 Luxembourg, 39, Val St. André, R.C. Luxembourg B 26.334, incorporated under the denomination of CM TRANSNATIONAL S.A. by deed of the undersigned notary on July 8th, 1987, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, number 313 of November 6th, 1987. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on August 28th, 1996, published in the Recueil du Mémorial C, number 592 of November 15th, 1996.

The meeting was presided by Mr Peter S. Jolley, Independent Representative, residing in Fingig, who appointed as secretary Ms. Nadine Thoma, employee, residing in Oetrange.

The meeting elected as scrutineer Mrs Doris Ball-Israel, company secretary, residing in Oetrange.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the capital of the Company to eight million one hundred thousand United States Dollars (U.S. Dollars 8,100,000.-) by issue of two thousand five hundred (2,500) new shares and subscription of the two thousand five hundred new Shares of one thousand United States Dollars (U.S. Dollars 1,000.-) each by MASSMUTUAL INTERNATIONAL, Inc.

2. Amendment of Article 5 of the Articles of Association of the Company in order to reflect this increase in share capital.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy holders representing shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the five thousand six hundred (5,600) shares, representing the entire share capital of five million six hundred thousand United States Dollars (5,600,000.- USD) are present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously.

*First resolution*

The general meeting decides to increase the share capital by an amount of two million five hundred thousand United States Dollars (2,500,000.- USD) so as to raise it from its present amount of five million six hundred thousand United States Dollars (5,600,000.- USD) to an amount of eight million one hundred thousand United States Dollars (8,100,000.- USD), by the creation and the issue of two thousand five hundred (2,500) new shares with a par value of one thousand United States Dollars (1,000.- USD) each.

*Subscription and payment*

The other shareholder having expressly waived his preferential subscription right, the two thousand five hundred (2,500) new shares have all been subscribed by MASSMUTUAL INTERNATIONAL, Inc., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, with principal office at 1295 State Street, Springfield, MA 01111-0001, USA,

represented by Mr Peter S. Jolley, prenamed, by virtue of a proxy, given in Springfield, Massachusetts (USA) on February 4th, 1998, which proxy shall stay affixed to the present deed.

The shares thus subscribed have been fully paid up in cash, so that the amount of two million five hundred thousand United States Dollars (2,500,000.- USD) is from now on available to the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend Article 5 of the Articles of Incorporation in order to put it in accordance with the foregoing increase of capital, to be read as follows:

«**Art. 5. Capital.** The corporate capital is fixed at eight million one hundred thousand United States Dollars (8,100,000.- US \$) represented by eight thousand one hundred (8,100) shares of one thousand United States Dollars (1,000.- US \$) each, entirely paid up.»

*Evaluation of costs*

For the purpose of registration, the increase of capital of two million five hundred thousand United States Dollars (2,500,000.- USD) is valued at ninety-three million seven hundred and fifty thousand Luxembourg francs (93,750,000.- LUF).

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form, whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the foregoing increase of capital are estimated at approximately one million and fifty thousand Luxembourg francs (1,050,000.- LUF).

There being no further business before the meeting the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their names, Christian names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MASSMUTUAL INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 39, Val St. André, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 26.334, constituée sous la dénomination de CM TRANSNATIONAL S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 juillet 1987, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 313 du 6 novembre 1987. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 août 1996, publié au Recueil du Mémorial C, numéro 592 du 15 novembre 1996.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Peter S. Jolley, Independent Representative, demeurant à Fingig, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Doris Ball-Israel, company secretary, residing in Oetrange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à huit millions cent mille dollars US (8.100.000,- USD) moyennant émission de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles et souscription des deux mille cinq cents actions nouvelles de mille dollars US (1.000,- USD) chacune par MASSMUTUAL INTERNATIONAL, Inc.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la société pour refléter cette augmentation de capital.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les cinq mille six cents (5.600) actions, représentant l'intégralité du capital social de cinq millions six cent mille dollars US (5.600.000,- USD) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par le bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions cinq cent mille dollars US (2.500.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de cinq millions six cent mille dollars US (5.600.000,- USD) à huit millions cent mille dollars US (8.100.000,- USD) par la création et l'émission de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) chacune.

*Souscription et libération*

L'autre actionnaire ayant renoncé expressément à son droit de souscription préférentiel, les deux mille cinq cents (2.500) actions nouvellement créées ont été intégralement souscrites par MASSMUTUAL INTERNATIONAL, Inc., une société constituée sous les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège principal à 1295 State Street, Springfield, MA 01111-0001, (USA),

représentée par Monsieur Peter S. Jolley, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Springfield, Massachusetts, USA, en date du 4 février 1998, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de deux millions cinq cent mille dollars US (2.500.000,- USD) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société; la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à huit millions cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (8.100.000,- \$ US) représenté par huit mille cent (8.100) actions de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.000,- \$ US) chacune, entièrement libérées.»

*Estimation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital de deux millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.500.000,- USD) est évaluée à quatre-vingt-treize millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (93.750.000,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital s'élève à approximativement un million cinquante mille francs luxembourgeois (1.050.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. S. Jolley, N. Thoma, D. Ball, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1998, vol. 105S, fol. 83, case 6. – Reçu 937.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1998.

P. Frieders.

(10771/212/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**MASSMUTUAL INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 39, Val St. André.  
R. C. Luxembourg B 26.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1998.

P. Frieders.

(10772/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**MILLIACO HOLDING CONSTRUCTION & FINANCE COMPANY S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 43.013.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 1997 qu'il n'a pas été pourvu au remplacement de Monsieur Paolo Novi, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 2 mars 1998.

Pour extrait conforme  
Pour le conseil d'administration  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1998, vol. 503, fol. 75, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10776/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**KERMADEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 32.984.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, dix-sept février.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KERMADEC S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 32.984, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 février 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 295 du 24 août 1990 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 443 du 9 septembre 1996.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Geneviève Piscaglia, directrice de sociétés, demeurant à Athus.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Changement de la devise statutaire en LUF et conversion du capital social de ITL 40.000.000.000,- en LUF 840.000.000,- avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1998.

2) Modification concomitante du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social actuellement exprimé en liras italiennes, en francs luxembourgeois au cours de 1,- ITL = 0,021 LUF avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1998.

Le nouveau capital social s'élève donc, compte tenu du taux de conversion ci-dessus, à huit cent quarante millions de francs luxembourgeois (840.000.000,- LUF) représenté par sept cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-douze (735.292) actions sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à huit cent quarante millions de francs luxembourgeois (840.000.000,- LUF) représenté par sept cent trente-cinq mille deux cent quatre-vingt-douze (735.292) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Lahyr, P. Marx, G. Piscaglia, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 1998, vol. 105S, fol. 89, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1998.

F. Baden.

(10761/200/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**KERMADEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 32.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 1998.

F. Baden.

(10762/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**MKL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 29.828.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> avril 1997*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires Maître Alex Schmitt, Madame Corinne Philippe et Madame Chantal Keereman pour l'exercice de leurs fonctions.

Les sociétés TASWELL INVESTMENTS LTD, CARDALE OVERSEAS INC. et KELWOOD INVESTMENTS LTD ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires.

Le siège social a été transféré du 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 13, rue Bertholet L-1233 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 1997.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1998, vol. 503, fol. 71, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(10778/614/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**MKL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 29.828.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 5 mai 1997*

Il résulte du dit procès-verbal que:

- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions,

- les mandats de TASWELL INVESTMENTS Ltd, CARDALE OVERSEAS Inc. et KELWOOD INVESTMENTS, en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy, en tant que commissaire aux comptes, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Luxembourg, le 5 mai 1997.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1998, vol. 503, fol. 71, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(10779/614/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**MEGABIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 51.157.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-Marc Saussez, ingénieur, demeurant à B-6700 Arlon, rue de la Fontaine 12 (Belgique);
- 2.- Monsieur Jérôme Grandidier, ingénieur commercial, demeurant à F-57100 Thionville, rue de la Paix 18 (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

- Que la société à responsabilité limitée MEGABIT, S.à r.l., R.C. Luxembourg section B numéro 51.157, ayant son siège social à L-8399 Windhof (Koerich), 6, rue d'Arlon, a été constituée par acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 401 du 22 août 1995;
- Que le capital social est de cinq cent mille francs (500.000,- frs.), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- frs.) chacune, entièrement libérées;
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le siège social est transféré de Windhof (Koerich) à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article quatre des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de quinze mille francs. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Saussez, J. Grandidier, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 février 1998, vol. 502, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 1998.

J. Seckler.

(10774/231/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**MEGABIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 51.157.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 1998.

J. Seckler  
Le notaire

(10775/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**MINICO HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 60.246.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 24 février 1998 à Luxembourg*

L'Assemblée prend connaissance des lettres de démission de MM. Jacques Tordoor et Emile Schneider en tant qu'Administrateur de la société et nomme en remplacement Melle Martine Zeutzius, Employée Privée, demeurant à Luxembourg, 84, Boulevard Napoléon I<sup>er</sup> et M. Norbert Von Kunitzki, Administrateur de Sociétés, demeurant à Luxembourg, 56, Avenue de la Faïencerie.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2003.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 1998, vol. 503, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10777/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**MONETA GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 62.716.

## EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société MONETA GROUP S.A. qui s'est tenue en date du 17 février 1998 au siège social que:

Le Conseil décide donc que les pouvoirs de l'administrateur-délégué sont d'une part, le pouvoir de signature individuel pour engager la société pour tout montant égal ou inférieur à ITL 20.000.000,- et le pouvoir de signature conjointement à deux pour tout montant supérieur à ITL 20.000.000,- ou l'équivalent en toute autre devise, et d'autre part, le pouvoir de l'administrateur-délégué d'assister et voter à l'assemblée des actionnaires d'une société dans laquelle MONETA GROUP S.A. a un intérêt direct ou indirect sans l'autorisation préalable du Conseil d'administration ni des actionnaires.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 1998, vol. 503, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10780/520/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**MULTINATIONALE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 13.729.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 1998, vol. 503, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 1998.

MULTINATIONALE FINANCIERE S.A.  
J.R. Bartolini                      C. Schlessner  
Administrateur                      Administrateur

(10781/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**NOMURA ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,  
(anc. NOMURA CAPITAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the first of October.

Before Us, Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NOMURA CAPITAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Joseph Kerschen, then notary residing in Luxembourg-Eich, on the 6th of November 1987, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C of the 28th of January 1988, number 25.

The articles of incorporation were amended for the last time by deed of Maître Joseph Kerschen, then notary residing in Luxembourg-Eich, on the 12th of May 1992, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C of the 14th of October 1992, number 463.

The meeting was presided by Guy Baumann, employé de banque, residing in Belvaux.

The chairman appointed as secretary Albert Pennacchio, employé de banque, residing in Mondercange.

The meeting elected as scrutineer:

Marc-Andre Bechet, employé de banque, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. - It appears from the attendance list, that all the five thousand (5,000) shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. - Change of the company's name to NOMURA ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

2. - Cancellation of the article 14 of the articles of incorporation with the following contents:

«There shall be pledged to the corporation, on behalf of each director and each auditor, one share of the capital of the corporation as a guarantee of the proper performance of his duties to the corporation.»

### 3. - Modification and renumbering of the articles.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

#### *First resolution*

The meeting decides to change the company's name from NOMURA CAPITAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. to NOMURA ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

#### *Second resolution*

The meeting decides to cancel article 14 of the articles of incorporation with the following contents:

«There shall be pledged to the corporation, on behalf of each director and each auditor, one share of the capital of the corporation as a guarantee of the proper performance of his duties to the corporation.»

#### *Third resolution*

The meeting decides to amend article one of the articles of incorporation and to renumber the articles.

Article one now reads as follows:

«**Art. 1.** It exists a corporation under the name of NOMURA ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le premier octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOMURA CAPITAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 6 novembre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 25 du 28 janvier 1988.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 12 mai 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 14 octobre 1992, numéro 463.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy Baumann, employé de banque, demeurant à Belvaux.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Albert Pennacchio, employé de banque, demeurant à Mondercange.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Marc-Andre Bechet, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cinq mille (5.000) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. - Changement du nom de la société en NOMURA ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

2. - Suppression de l'article 14 des statuts ayant la teneur suivante:

«En garantie de l'exécution de son mandat, chaque administrateur et chaque commissaire aux comptes affecte une action de la société.»

3. - Modification et renumérotation des articles.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer le nom de la société de NOMURA CAPITAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. en NOMURA ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer l'article 14 des statuts ayant la teneur suivante:

«En garantie de l'exécution de son mandat, chaque administrateur et chaque commissaire aux comptes affecte une action de la société.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article premier des statuts et de renuméroter les articles.

L'article premier des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société sous la dénomination de NOMURA ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Baumann, A. Pennacchio, M. Bechet, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 7 octobre 1997, vol. 403, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): W. Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 novembre 1997.

*E. Schroeder.*

(10785/228/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**NOMURA ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mars 1998.

*E. Schroeder.*

(10786/228/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**NEBLETT INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1842 Luxembourg-Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 31 mars 1997*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 1995.

Luxembourg, le 31 mars 1997.

*Pour la société  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1998, vol. 503, fol. 71, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(10783/614/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**NEBLETT INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1842 Luxembourg-Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 20 mai 1997*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 1996.

Luxembourg, le 21 mai 1997.

*Pour la société  
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1998, vol. 503, fol. 71, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(10784/614/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**NORAM OPTIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 25.556.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 1998, vol. 503, fol. 62, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 1998.

*Pour NORAM OPTIC INTERNATIONAL S.A.  
KREDIETRUST  
Signatures*

(10788/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

---

**NORAM OPTIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 25.556.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 1998*

Les démissions de Messieurs Bob Faber, Jean-Paul Reiland et Mme Eliane Irthum ainsi que celle de FIN-CONTROLE S.A. respectivement en tant qu'Administrateurs et Commissaire aux Comptes sont acceptées. Aucune candidature n'a été présentée en leur remplacement.

Certifié sincère et conforme  
Pour NORAM OPTIC INTERNATIONAL S.A.  
KREDIETRUST  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 1998, vol. 503, fol. 62, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10789/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**MUNCK AUTOMATION TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

Société anonyme holding avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 juin 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 330 du 14 novembre 1989, dont les statuts furent modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 28 janvier 1991 publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 267 du 11 juillet 1991, respectivement en date du 26 avril 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 386 du 15 octobre 1991 et en dernier lieu en date du 7 juin 1991 publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 444 du 25 novembre 1991,

au capital social de sept cent quatre-vingt mille dollars US (780.000,- US\$), représenté par soixante-dix-huit mille (78.000) actions, d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- US\$) chacune, entièrement libérées.

**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte, reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 février 1998,

documentant les déclarations de l'actionnaire unique, que la société anonyme holding MUNCK AUTOMATION TECHNOLOGY S.A., avec siège social à Luxembourg,

se trouve dissoute et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée, que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société à Luxembourg, 43, avenue Pasteur.

Pour extrait conforme, délivré à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 1998.

F. Kessler.

(10782/219/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**PANASE HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. PANASE S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 55.279.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PANASE S.A. (R. C. Luxembourg B numéro 55.279), ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 8 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 98 du 26 février 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant deux actes reçus par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 2 mai 1997, publiés au Mémorial C, numéro 440 du 12 août 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Cornelius Bechtel, employé privé, demeurant à Syren.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Bühlmann, employé privé, demeurant à Junglinster, et désigne comme secrétaire Madame Sylvie Goffin, employée privée, demeurant à Longlaville (France).

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Modification de la raison sociale en PANASE HOLDING S.A.

2.- Modification de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la porter au deuxième lundi du mois de mai à 11.00 heures, et pour la première fois en 1998.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en PANASE HOLDING S.A. et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de PANASE HOLDING S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale ordinaire au deuxième lundi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 1998.

*Troisième résolution*

A la suite de la décision qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 17 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 17. 1<sup>er</sup> alinéa.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai à 11.00 heures.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bechtel, C. Bühlmann, S. Goffin, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 février 1998, vol. 502, fol. 60, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 1998.

J. Seckler.

(10792/231/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**PANASE HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. PANASE S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 55.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 mars 1998.

J. Seckler  
*Le notaire*

(10793/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

**PARNASSIUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 51.583.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 1998, vol. 503, fol. 62, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 1998.

PARNASSIUS S.A.

J.R. Bartolini                      H. Hansen  
*Administrateur                      Administrateur*

(10794/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 1998.